Lettre à Mathilde PANOT : ne choisissez pas à notre place !

Madame la députée,

Je suis martiniquais et citoyen français. Je réside depuis ma naissance en Martinique. C'est mon pays et je n'en connais pas d'autres ! J'y ai fréquenté l'école primaire, le collège, le lycée et l'université où j'ai obtenu une maîtrise en sciences économiques. J'y ai exercé pendant 47 ans les fonctions de professeur certifié, entrecoupés d'une période d'un détachement de 10 ans au Conseil régional de Martinique, pour assister un élu, M. Armand Nicolas, à l'époque secrétaire général du parti communiste martiniquais, mouvement dont j'ai été un membre actif. J'ai quitté ce parti en 1995.

Depuis que Jean-Luc Mélenchon a quitté le PS, j'ai suivi avec intérêt le parcours des différents mouvements créés jusqu'à La France Insoumise et, à plusieurs reprises, j'ai soutenu les idées et le programme, **"L'avenir en commun"**, les ai propagés et quand l'occasion m'était offerte, glissé un bulletin dans l'urne, notamment lors des élections présidentielles.

Malheureusement, tout ce en quoi je croyais dur comme fer, tout ce qui fondait mes convictions les plus profondes a fini par briser devant les réalités humaines, illustrant le proverbe selon lequel "les plus belles idées valent ce que valent les hommes qui les portent".

Vous avez participé aux assises populaires contre la vie chère et j'ai écouté vos interventions. Votre collègue, Danielle OBONO, récemment venue en Martinique sur la thématique de la chlordécone, a tenu des propos de la même tonalité que les vôtres. Je fais ici référence à vos propos qui concernent la Martinique et non ceux qui ont évoqué la politique nationale et la situation internationale.

Je sais que mes compatriotes ne prêtent guère d'attention à des manifestations où les grandes déclarations sont d'autant plus importantes que le public peu nombreux pour ne pas dire clairsemé. A ma connaissance, deux maires sur trente-quatre étaient présents aux assises populaires contre la vie chère et le comité citoyen du Sud a décliné l'invitation qui lui avait été faite.

S'agissant de La France insoumise que vous représentiez ainsi que les propos que vous y avez tenu, il m'a semblé que votre appréciation résultait d'informations à la fois partielle et partiale sur la situation de notre pays, probablement de la part vos collègues Marcelin NADEAU et Jean-Philippe NILOR. Vous avez parfaitement le droit d'y prêter foi, c'est votre affaire, mais je voudrais vous proposer une image plus contrastée, plus en relief et moins simpliste de notre pays, en espérant qu'elle suscitera votre réflexion.

Si la Martinique traverse, depuis quelques années, voire depuis toujours, des moments difficiles, dans bien des cas, il faut avouer que nos collectivités n'ont pas été en mesure ou n'ont pas su permettre aux martiniquais de prendre confiance en eux-mêmes et d'avoir confiance dans les élus qui les représentent. Ces derniers paraissent à minima discrédités et sont régulièrement accusés d'être davantage préoccupés par le cumul d'avantages de toute nature, pour eux comme pour leur proche. Il n'en a pas toujours été ainsi !!!

Mes compatriotes ne sont pas aveugles et se rendent bien compte de cette situation d'où leur désintérêt pour la politique menée dans leur pays, ce qui peut être aisément mesuré par une abstention de plus en plus massive, notamment aux élections locales.

Bien avant l'obtention de leur liberté par les esclaves eux-mêmes, en mai 1848, aidés par certains libres de couleur comme par des démocrates et progressistes français comme Victor Schoelcher et l'Abbé Grégoire ou encore par « les ouvriers et ouvrières de Paris » qui publièrent une pétition en 1844 en faveur de l'abolition de l'esclavage, la question de « l'égalité des droits » a toujours été centrale en Martinique. Elle a débouché sur la revendication d'assimilation traduite par la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française.

Cette loi, dont le rapporteur fut Aimé Césaire, alors député communiste, était soutenu en France par le PCF. Les autres forces, socialistes et radicaux, avaient une position plus mitigée. D'autres s'y opposaient clairement. Le Général de Gaulle la soutînt, essentiellement pour des raisons vraisemblablement géopolitiques, opposé qu'il l'était à la domination étasunienne, laquelle se serait immanquablement exercée sur nos îles, comme le souhaitait d'ailleurs, une partie de l'aristocratie béké de l'époque.

Pour l'immense majorité des martiniquais, il s'agissait de sortir le pays de la pauvreté, de la malnutrition et des effets des grandes épidémies qui frappaient la majorité de sa population, par l'extension des lois sociales. La départementalisation, c'était la promesse de mettre un terme à la toute-puissance de l'aristocratie béké, dont les intérêts étaient au centre des politiques menées par les gouverneurs nommés par Paris.

Si la loi du 19 mars 1946 affirmait en son article 2 que **« Les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués à ces colonies feront, avant le 1er janvier 1947, l'objet de décrets d'application à ces nouveaux départements »**, il a fallu attendre 50 ans pour que le SMIC applicable chez nous soit le même qu'en France. Cela s'est fait en **1996** ! Les martiniquais ont dû se battre et certains d'entre eux l'ont payé de leur liberté et de leur vie. Influencé par le mouvement de décolonisation qui secouait la planète, les réticences des gouvernements français successifs à appliquer ses propres lois et la répression parfois sanglante à l'égard du mouvement ouvrier et populaire, ont conduit ceux qui avaient été les fers de lance de ce combat pour l'égalité des droits a, progressivement, changé leur fusil d'épaule.

Les martiniquais de l'époque auraient pu choisir une autre voie que la départementalisation comme l'ont fait bien d'autres pays de la caraïbe et d'ailleurs. Mais ils considéraient être des citoyens français ayant de surcroît payé le « prix du sang » lors des deux guerres mondiales. C'est cet élan qui a conduit Frantz FANON, Marcel MANVILLE et bien d'autres à s'engager dans les forces françaises libres pour combattre les Allemands et libérer le territoire national de l'occupation nazie. Ont-ils eu tort ou raison n'est pas la question. Ce que nous sommes, nous le leur devons.

Ce choix de la départementalisation fut la croisée des chemins. L'extension des lois sociales dans les départements ultramarins et l'application du principe d'identité législative permirent à la Martinique de bénéficier de lois et de dispositifs qui l'ont mis, en bientôt 80 ans, quasiment au niveau de ce que les départements français ont mis 200 ans à obtenir. Ce développement social de la Martinique qu'aucun pays de la Caraïbe n'a atteint, dont le financement est **totalement hors de portée de son économie endogène**, ne fut possible que par des transferts publics massifs auxquels notre statut de département nous donnait droit. Peut-être ne l'ignorions-nous à l'époque mais c'était assurément un voyage sans retour possible.

Quelques éléments de comparaison[1] :

- La Martinique compte le plus grand contingent de fonctionnaires avec 105 agents pour 1000 habitants contre 73 en moyenne en métropole

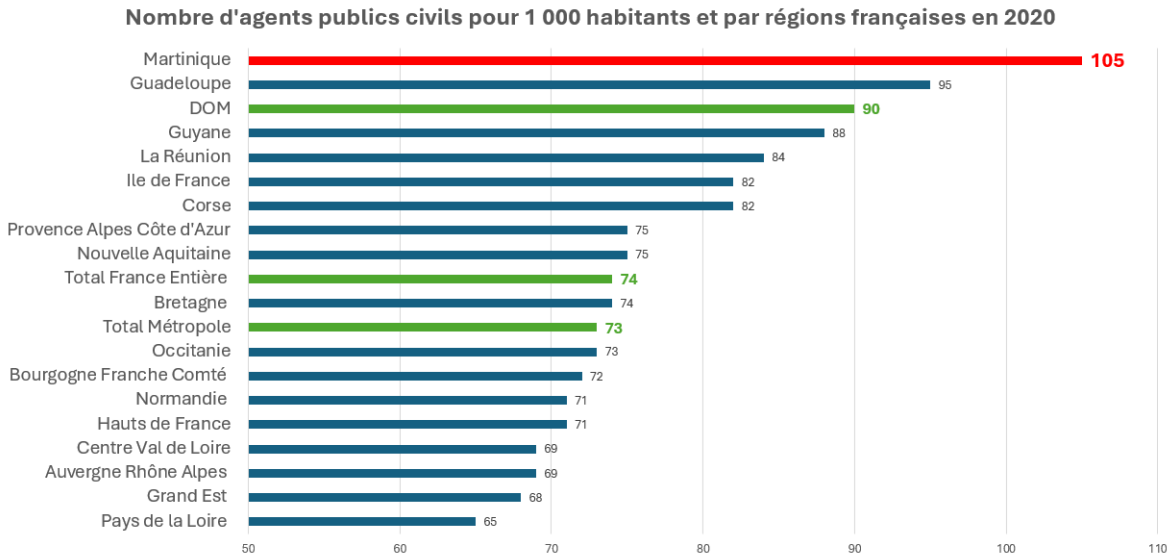

- L'engagement de la France se matérialise de deux principales manières : la dépense budgétaire, à savoir l'argent que la France dépense pour la Martinique et la dépense fiscale à savoir les recettes qu'elle consent à ne pas encaisser.
- Les dépenses budgétaires sont de 6,8 Milliards d'€ comprenant 2,8 Milliards d'€ pour le Budget de l'état, 3 Milliards d'€ pour la Sécurité Sociale et 1 Milliard d'€ de dotation pour le financement des collectivités

[1] Les 10 contre vérités

– CTM, communes… (PLF 2024 Outre Mer| La caisse générale de sécurité sociale de la Martinique | Cour des comptes | http://www.dotationsdgcl. interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php)

- Les dépenses fiscales sont de 700 Millions d'€ soit 2000 € par habitant (2023-M-047-04_Rapport_public_Investissement_OM.pdf). Il faut y ajouter quelques 500 Millions d'€ au titre de la péréquation du prix de l'électricité qui permet aux martiniquais de payer le même prix qu'en France !!!
- Un engagement total à hauteur de 21 400€ par habitant soit presqu'autant que le PIB !
- Or l'état ne perçoit que 2,4 Milliards d'€ de recettes avec 1,7 Milliards d'€ au titre des cotisations sociales et 700 Millions d'€ pour l'imposition nationale – TVA, IR, IS… Les impôts locaux sont touchés directement par les collectivités.

Soit un déficit de 4,4 Milliards d'€ (Études et statistiques | impots.gouv.fr| La caisse générale de sécurité sociale de la Martinique | Cour des comptes)

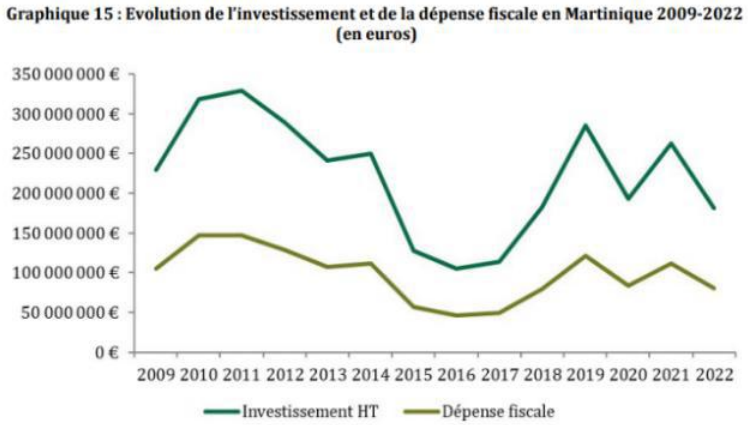

- L' aide de l'Europe se monte à 286 Millions d'€ environ dont 164 Millions d'€ pour le FEDER, FSE+… et 122M pour le POSEI (Séance Plénière de l'Assemblée de Martinique - 5 Avril 2024)
- Le plan France Relance 260 Millions d'€ (https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-derelance/20211810_DP_1_an_Outre-mer.pdf)
- Pour la Sécurité Sociale il n'y a aucune distinction entre les départements de l'Hexagone et le nôtre puisque les remboursements dépendent des actes pratiqués. Or les Martiniquais font plus appel au remboursement que les Corses : 2,3 Milliards d'€ de soins contre 1,4 Milliards d'€ à population équivalente (CPAM de la Corse-du-Sud | L'Assurance Maladie | Quisommes-nous ? | CPAM de la Haute-Corse | L'Assurance Maladie | Qui sommesnous?)
- Pour les dotations aux communes, le barème dépend du nombre d'habitants. Pour les collectivités, la CTM a reçu 632 Millions d'€ cette année contre 320 Millions d'€ pour la Collectivité de Corse (Séance Plénière de l'Assemblée de Martinique - 5 Avril 2024 | isula.corsica/attachment/2578700/)
- Pour la dépense de l'Etat, elle est de 8 200€ par habitant en moyenne dans l'Outre-Mer contre 7 100€ dans l'hexagone
- Cette dépense n'est que de 5 800€ pour la Polynésie et la Nouvelle Calédonie et puisque **plus d'autonomie entraîne moins de dépenses de l'Etat !**

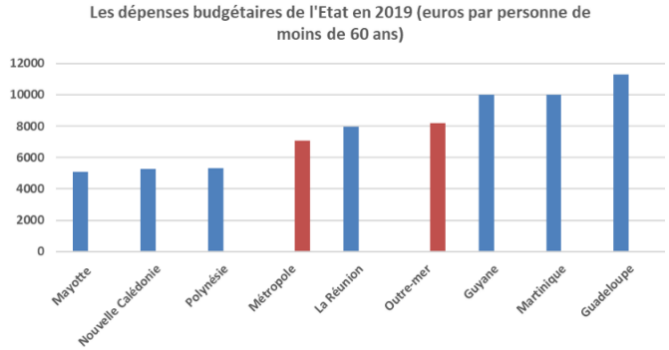

- La Corse reçoit 187 Millions d'€ par an au titre de la continuité territoriale. Ce dispositif a été négocié par l'intégralité de la classe politique en 1976. Or depuis 2009 il n'a pas été réévalué !

L'écart présenté avec la France hexagonale correspond souvent au développement des infrastructures. Or, ce dernier est le résultat d'une construction centenaire de la France.

Le pouvoir local n'aide pas la Martinique à sortir de la crise

- Sur un budget de 1 498 M d'€ pour la CTM, la dépense de fonctionnement représente 999M d'€ dont 262M d'€ pour les salaires (Séance Plénière de l'Assemblée de Martinique - 5 Avril 2024)

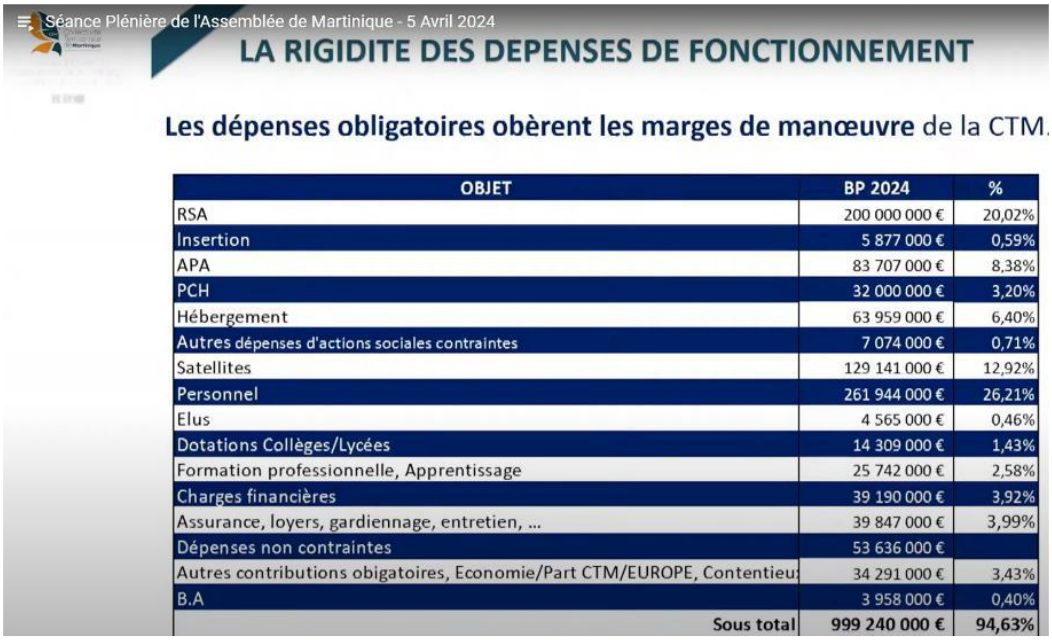

OBJET	BP 2024	%
RSA	200 000 000 €	20,02%
Insertion	5 877 000 €	0,59%
APA	83 707 000 €	8,38%
PCH	32 000 000 €	3,20%
Hébergement	63 959 000 €	6,40%
Autres dépenses d'actions sociales contraintes	7 074 000 €	0,71%
Satellites	129 141 000 €	12,92%
Personnel	261 944 000 €	26,21%
Elus	4 565 000 €	0,46%
Dotations Collèges/Lycées	14 309 000 €	1,43%
Formation professionnelle, Apprentissage	25 742 000 €	2,58%
Charges financières	39 190 000 €	3,92%
Assurance, loyers, gardiennage, entretien, ...	39 847 000 €	3,99%
Dépenses non contraintes	53 636 000 €	
Autres contributions obigatoires, Economie/Part CTM/EUROPE, Contentieu	34 291 000 €	3,43%
B.A	3 958 000 €	0,40%
Sous total	999 240 000 €	94,63%

- Conclusion du rapport de la cour régionale de compte en 2020 : La situation financière d'ensemble de la CTM est d'ailleurs paradoxale : alors qu'elle dispose d'une capacité d'autofinancement abondante, le montant de ses investissements diminue, l'endettement augmente et la capacité de désendettement se dégrade (Collectivité territoriale de la Martinique | Cour des comptes)
- En Août 2024, on estimait à 200 le nombre d'agents fantômes à la CTM **("Quelque 200 agents payés à ne rien faire" selon Serge LETCHIMY, président du conseil exécutif de la CTM)**
- La charge annuelle de l'octroi de mer est de 949€ par habitant en Martinique en 2022 contre 635€ à la Réunion (L'octroi de mer, une taxe à la croisée des chemins | Cour des comptes)

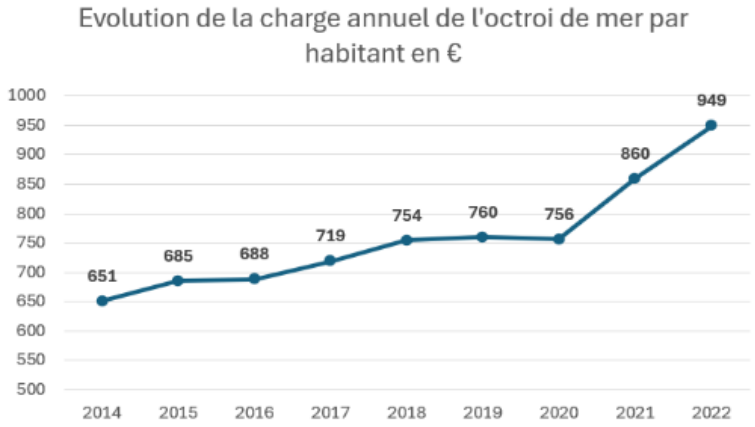

- Seul 5,6% de l'octroi de mer est investi dans le Fond régional pour le développement économique et l'emploi (FRDE) contre 22,8% en Guyane. Or la loi l'y oblige.

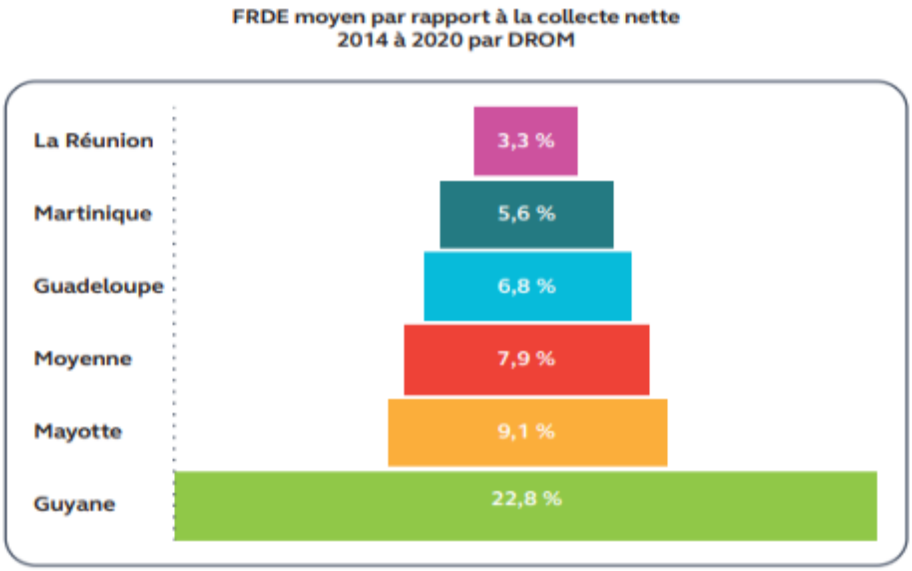

Source : Cour des Comptes d'après données douanes

- L'imposition des communes est de 1 275€ par habitant contre 667€ en moyenne sur les communes françaises de +20 000 habitants (Bis_181_finances_communes_résidentielles_final_web)
- La Martinique est le territoire ultramarin qui a les plus de dépenses de fonctionnement par habitant avec 1 645€, suivi de la Guadeloupe avec 1 584€, la Réunion avec 1 381€ et la Guyane avec 1 285€.

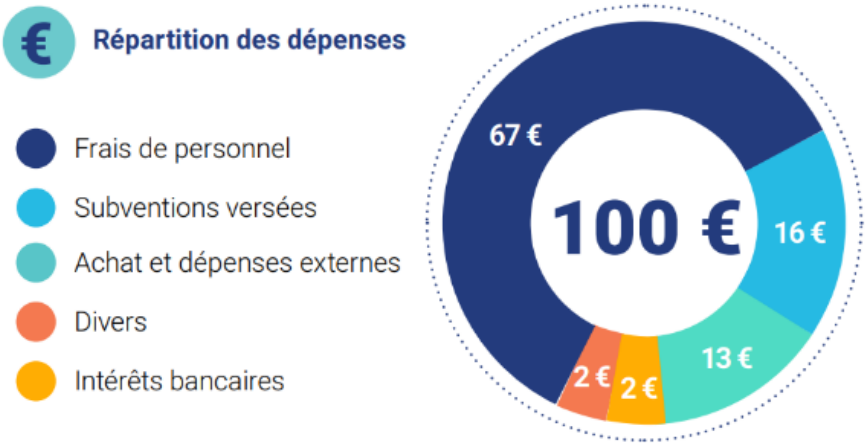

- L'action des communes est contrainte par un fort niveau d'endettement – 342M d'€ en 2022 et de salaires : 67% concernent les frais de personnel contre 55% dans l'hexagone (Observatoire des communes en Martinique 2023 | AFD – Agence Française de Développement)
- Les dépenses externes des communes et donc l'équipement représentent 13% du budget en 2022 contre 25% dans l'hexagone (Observatoire des communes en Martinique 2023 | AFD - Agence Française de Développement)

Les politiques locaux sont incapables d'apporter des solutions ni de dégager des ressources pour le développement de la Martinique

S'appuyant sur la cherté de la vie qui existe dans tous les territoires insulaires de Petites Antilles, et dont l'un des ressorts tient au fait que les Martiniquais ont adopté un mode de consommation analogue à celui qu'ont les citoyens des grandes métropoles françaises, un petit groupe d'individu a initié un mouvement de protestation affichant comme objectif l'alignement des prix locaux sur ceux pratiqués dans l'Hexagone. A cette occasion, était-ce pour assurer à ce mouvement une « meilleure visibilité », des émeutiers et des pillards ont saisi l'occasion pour multiplier les barrages enflammés sur la voie publique, incendier des voitures neuves en attente d'être dédouanées sur le port de Fort-de-France ainsi que des commerces de toute nature, semant pagaille et désordre dans notre pays.

Que le niveau des prix soit élevé en Martinique et pas seulement dans l'alimentaire, mais aussi s'agissant des autres biens et services, n'est pas contestable. Il s'explique à la fois par des éléments objectifs (éloignement, taille du marché, variété des produits…etc.) et par des propres au fonctionnement du système capitaliste français, européens et même mondialisé, à la recherche du profit le plus élevé possible. Nos compatriotes l'acceptent d'autant moins que l'opacité règne sur la formation des prix et qu'ils ne comprennent toujours pas comment une marchandise importée peut être vendue 2 fois plus cher localement. Evidemment, la concentration capitaliste qui permet de maîtriser toute la chaine de valeur ne facilite pas les choses.

Les produits locaux ne sont pas, de ce point de vue, à la traine. L'industrie locale bénéficie d'aides multiples sur ses investissements et sur le fret dont on peut légitimement se demander si elles sont intégrées dans le calcul du cout de revient. Elle bénéficie d'une exonération de l'octroi de mer simultanément à une majoration de cette taxe pour les produits importés concurrents. Mais quelle en est la contrepartie ? Aucune convention n'est signée avec la Collectivité Territoriale de Martinique qui viendrait inciter les entreprises concernées à mieux maitriser leur marché tout en ajustant leur prix.

A ce mouvement, un député de votre groupe, Jean-Philippe NILOR et un député du groupe GDR appartenant au même mouvement politique que le député NILOR, Marcelin NADEAU, ont apporté leur concours. C'est leur problème et celui de leurs électeurs, le cas échéant.

Pour lutter contre un pouvoir d'achat insuffisant, les augmentations de salaire, des retraites et des minimas sociaux sont les revendications portées par le mouvement ouvrier, dans tous les pays où il s'exprime. **Sauf en Martinique, en tout cas, depuis septembre 2024 ???**

Est-il possible d'imaginer que, dans le cadre français, par la loi, il serait possible de limiter les marges pratiquées par les intervenants de la chaîne de distribution et d'instaurer des pratiques concurrentielles permettant de faire baisser durablement les prix ? Cela ne revient-il pas à semer des illusions ?

Revient à la surface l'expression d'une revendication de changement institutionnel vers un autonomie voire une indépendance nationale, présentée comme une solution à nos problèmes. Cela est notamment porté par ces deux députés, qui, lors de la campagne pour les élections législatives, se sont bien gardés d'en parler.

Dans un cas comme dans l'autre, il faut avouer que les partisans de ces solutions sont, pour le moins, avares d'explications.

En cas d'autonomie, on sait déjà que sont exclues d'un pouvoir normatif la nationalité, les droits civiques, les garanties des libertés publiques, l'état et la capacité des personnes, l'organisation de la justice, le droit pénal, la procédure pénale, la politique étrangère, la défense, la sécurité et l'ordre publics, la monnaie, le crédit et les changes, ainsi que le droit électoral. Mais qu'est-ce qu'il en sera du **Code du travail, de la fixation du SMIC, des droits sociaux, des retraites, de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat comme de la fonction publique hospitalière, des impôts et des taxes, du droit de propriété, des programmes scolaires, de la validité des diplômes…etc. ?** Comme on pouvait s'y attendre, **nos élus sont muets sur cet aspect pourtant essentiel. Pourquoi ?**

En ce qui concerne l'indépendance, **personne ne présente l'ombre du commencement d'un programme expliquant aux martiniquais, devenu citoyen d'une Martinique souveraine, comment seront financé les 4,4 milliards de déficit grâce auquel nous vivons dans une situation, loin d'être parfaite, mais très éloignée de celle que connaissent les citoyens de n'importe quel état indépendant des Petites Antilles.** A moins que l'objectif soit de faire en sorte que nos compatriotes vivent comme les Saint-Luciens ? **Dans ce cas, pourquoi ne pas le dire ?**

Nos élus veulent nous faire croire que nous n'avons pas à nous inquiéter, à nous montrer curieux, et qu'ils ne demandent rien d'autre que de pouvoir décider, finalement, des horaires du ramassage des déchets ménagers ou des horaires de passage des bus de Martinique Transport. Or, déjà, dans ces deux domaines, les martiniquais savent qu'entre ce qui est écrit et ce qui se fait, il y a un monde.

Ils veulent que nous leur fassions confiance, mais une confiance aveugle et non une confiance les yeux ouverts.

Or, **dans l'histoire de la Martinique,** c'est toujours au nom de **spécificités locales,** que la législation sociale **ne fut pas étendue** à la Martinique dès la fin de l'année 1946. Ce fut le cas :

- De la retraite (allocation aux vieux travailleurs salariés),
- Du SMIC au même niveau qu'en FRANCE quand le coût de la vie est reconnu 40% plus élevé, ce qui a conduit à des majorations de vie chère, non seulement pour les fonctionnaires, mais aussi pour les salariés d'une kyrielle de secteurs comme la Caisse Générale de Sécurité Sociale, la Caisse d'Allocation Familiale, les Banques…etc.
- De l'ANPE
- Des allocations familiales au même niveau qu'en FRANCE.

A propos du silence sur leurs projets réels de la part de ceux qui promeuvent l'idée de rupture avec la France, en paroles et à coup de symbole détourné de leur signification, qu'il s'agisse du créole, du drapeau, des musiques et des danses traditionnelles, feu Pierre ALIKER, 1er adjoint au maire d'Aimé CESAIRE avait pu écrire, au détour de l'année 1994, que cela lui rappelait ces cœurs de l'Opéra qui chantent à tue-tête « Marchons, marchons » sans jamais faire un seul pas en avant.

Dès lors, il n'est pas surprenant qu'une très forte proportion de martiniquais soient hostiles à l'idée même d'indépendance nationale et **qu'une proportion sans doute importante d'entre eux est probablement revenue de l'idée selon laquelle la domiciliation des compétences entre les mains d'élus locaux suffirait à améliorer notre situation, sans que nous ne perdions les avancées sociales pour lesquelles les martiniquais se sont de tout temps battus.**

Votre présence à ces assises pourrait être interprétée comme un soutien apporté à ces deux députés martiniquais et à leur projet, lesquels se sont, semble-t-il, arrogés le droit de **penser pour le peuple martiniquais et à la place du peuple martiniquais qu'ils imaginent incarner.** Il n'en est rien et il suffirait de consulter le peuple en question pour en avoir le cœur net. Chiche !

Dans ces conditions, La France Insoumise n'a pas à se montrer dominatrice pour ne pas dire arrogante dans notre pays, en apportant son soutien à un mouvement et à un projet a propos duquel aucune consultation n'a été organisée et dont les dirigeants prétendent parler au nom du peuple. Ce ne sont ni les premiers à le faire, ni les derniers.

Si tel était effectivement le cas, votre candidat aux élections présidentielles de 2027 pourrait dire **« adieu »** aux **65 292 voix réalisées par Jean-Luc Mélenchon lors des présidentielles de 2022.**

Karl PAOLO